

N/Réf : DIR/FLC/VAC/21-873

Madame, Monsieur le Maire

MAIRIE

de

28120 CERNAY

**Interlocuteurs :**

Antoine ALLAIS

02 37 91 80 95 / 06 81 73 11 60

Yves Christian FERNANDEZ

02 37 91 80 31/ 07 63 12 88 93

**Objet :**

Déploiement des compteurs communicants

LUCE, le 22 novembre 2021

Madame, Monsieur le Maire,

Par la présente communication, je vous informe que SYNELVA concessionnaire exclusif de la distribution publique d'électricité sur le territoire de Chartres Métropole, va commencer le déploiement de 8 269 compteurs communicants à compter du mois de janvier 2022 sur notre territoire. Ce déploiement devra être achevé d'ici 2024.

Ces travaux découlent d'une directive européenne (directive 2009/72/CE du 13 juillet 2009) qui « incite les États membres à mettre en place un système de comptage qui permette la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité ».

Le législateur a transposé cette directive dans le droit français, au niveau du code de l'énergie à l'article L. 341-4 et impose aux Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) d'électricité le déploiement de compteurs communicants sur l'ensemble du territoire, permettant :

- aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée ;
- aux utilisateurs des réseaux d'accéder aux données relatives à leur production ou consommation ;
- aux tiers autorisés par les utilisateurs de recueillir les données de consommation concernant leurs clients.

La pose d'un compteur communicant s'appuie donc sur une obligation législative et toute délibération ou tout arrêté visant à interdire l'installation des dits compteurs communicants ne saurait être justifié.

.../...

Les compteurs sont attachés au réseau électrique et par là-même propriété des communes. Depuis 2016, la compétence « réseaux » (électricité, éclairage public et gaz) a complété le champ d'actions d'Entre Beauce et Perche et par le biais du contrat de concession afférent, seule SYNELVA Collectivités est autorisée à installer et exploiter les dits compteurs.

Le déploiement est organisé en deux zones nord et sud avec une répartition des communes annexée au courrier.

La pose des compteurs sera réalisée sur rendez-vous par les techniciens de SYNELVA habilités et formés et par deux entreprises partenaires que sont SOLUTIONS 30 et SCOPELEC. L'intervention et la coupure associée durent en moyenne trente minutes.

Nous ne pouvons que vous inviter à contacter vos interlocuteurs de SYNELVA si vous souhaitez de plus amples renseignements.

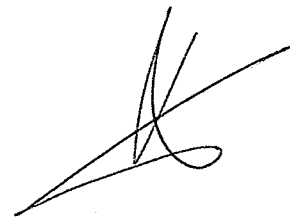
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments dévoués.

**Le Président,**



**Christian PAUL-LOUBIERE**

**Le Directeur Général,**



**Florent COLIN**

## COMMUNE PAR ZDD PAR MOIS DE DEPLOIEMENT

MOIS- ANNEE	COMMUNE
1-2022	PRUNAYLE GILLON SOURS
2-2022	BERCHERES LES PIERRES GELLAINVILLE LE COUDRAY
3-2022	LE COUDRAY
4-2022	BARJOUVILLE MORANCEZ
5-2022	CORANCEZ DAMMARIE FRESNAYLE COMTE THEUVILLE PEZY VER LES CHARTRES
6-2022	LUISANT
7-2022	LUISANT
8-2022	LUCE
9-2022	LUCE
10-2022	LUCE
11-2022	LUCE
12-2022	LUCE
1-2023	FONTENAYSUR EURE LUISANT NOGENT SUR EURE THIVARS
2-2023	ERMENONVILLE LA GRANDE LA BOURDINIÈRE ST LOUP LUPLANTE MESLAY LE GRENET MIGNIERES
3-2023	ERMENONVILLE LA PETITE BAILLEAU LE PIN BLANDAINVILLE CHARONVILLE EPEAUTROLLES SANDARVILLE
4-2023	CERNAY FRUNCE LES CHATELLIERS NOTRE DAME MAGNY MARCHEVILLE OLLE ORROUER ST DENIS DES PUIITS ST EMAN ST GERMAIN LE GAILLARD VILLEBON